

LE MOT DU MAIRE



Que souhaiter pour 2013 ?

D'abord une année heureuse pour chacune et chacun d'entre nous.

Une année au cours de laquelle, dans tous les domaines, aussi bien personnels que collectifs, nous irons au bout de ce que nous pouvons faire.

Je suis convaincu que le plus sûr moyen d'être heureux, en paix avec soi-même, en harmonie avec le monde, c'est d'essayer de faire au maximum ce que l'on sent nécessaire.

Consacrer suffisamment de temps à ses proches, à sa famille, éduquer du mieux que possible ses enfants, s'accomplir professionnellement, écouter et se cultiver, améliorer ce que l'on peut faire évoluer, refuser ce que l'on ne peut accepter.

L'important n'est pas de réussir tout, c'est impossible.

L'important c'est bien plutôt de se dire qu'on fait sérieusement ce qu'on a choisi d'accomplir.

J'adresse à l'ensemble de la population mes vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères pour l'année 2013.

*Le Maire,
Patrice MOUSEL*

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES



MODIFICATION HORAIRES AU PUBLIC

Le secrétariat de la mairie sera fermé le lundi 24 décembre 2012 toute la journée et une permanence sera assurée le lundi 31 décembre 2012 de 10H00 à 12H00 uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.

Ouverture : mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28 décembre 2012, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2013 de 10H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H00.



Révision de la liste électorale

Vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale ou vous venez d'emménager. Venez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012 en apportant une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

Vous avez changé d'état civil ou d'adresse tout en restant sur la commune. Merci de nous l'indiquer.

Vous aurez 18 ans au plus tard le 28 février 2013, vous serez inscrit d'office si vous êtes toujours domicilié à Warmeriville. Un courrier vous a été adressé vous informant de votre prochaine inscription.



INFOS DIVERSES :

Environnement :

- *N'oubliez pas de déneiger le trottoir devant votre propriété car en cas d'accident, votre responsabilité est mise en cause.*
- *Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie ou directement au personnel technique pour obtenir du sel. Munissez-vous d'un seau .*
- *Ayez le bon réflexe ! Votre chien est en promenade, pensez à vous munir d'un sac à déjections disponible en mairie.*
- *Veillez à respecter le stationnement dans le village et plus particulièrement aux abords des commerces et au niveau de l'école du Val des Bois située rue des Censes.*
- *Vérifiez régulièrement l'état de votre compteur d'eau ainsi que votre consommation.*



Urbanisme :

Avant de commencer à entreprendre des travaux en tout genre (garage, changement de fenêtre, modification de la toiture, façade, clôture, et.), renseignez-vous auprès de la mairie sur les règles d'urbanisme à appliquer par rapport au plan local d'urbanisme de notre commune.

ETAT CIVIL 2012



- *24 naissances dont 14 garçons et 10 filles.*
- *9 mariages*
- *16 décès dont 11 hommes et 5 femmes.*

Nouveaux habitants :

31 dossiers de permis de construire de maison individuelle ont été déposés en 2012.

AU PROGRAMME



THEÂTRE au profit de l'association ROSEAU

*LES SARRYBIENS vous convient à la représentation des deux pièces :
BAGUE A PART..... et LE GROS CAMION*

SAMEDI 26 JANVIER 2013 à 15h00 et à 20h00

DIMANCHE 27 JANVIER 2013 à 15h00

Salle Royale du Centre des Congrès de Reims

14 euros par personne

Billets de vente auprès de l'association : <http://www.association-roseau.fr> Tél (répondeur) : 03.26.07.41.11

Rallye Sport : Loto organisé le samedi 26 janvier 2013

Comité du Jumelage : Bal prévu le samedi 9 mars 2013

Comité des fêtes : Loto le samedi 31 mars 2013 (en partenariat avec Warms-Scrabble)

Carnaval prévu le dimanche 31 mars 2013

Juin de la musique les samedis 1er et 29 juin 2013



POEME

Le père Noël

*Qui arrive à l'horizon
S'appuyant sur un bâton?*

*Qui arrive à l'horizon
S'appuyant sur un bâton?*

*Entre, entre, père Noël,
Dans notre jolie maison,*

*Entre, entre, père Noël,
Te mettre à l'abri du gel;
Et dans un petit sabot,
Si tu poses un beau cadeau,
Toujours nous te garderons
Bien au chaud dans la maison*

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES

Bibliothèque Municipale :

Située près du foyer volume pas très loin de l'église, elle est ouverte toute l'année les mercredis de 13H30 à 14H30 et les samedis de 10H30 à 12H00.

La navette apporte chaque mois les titres de nouveautés souhaités par les lecteurs (BD, mangas, livres jeunesse, classiques, policiers, terroirs, etc.).

L'équipe est à votre disposition : 03.26.03.32.56.



SRM :

Service de Recrutement de la Marine offre de nombreuses possibilités d'insertion professionnelle parmi les nombreux métiers qui la composent.

En 2013, environ 3000 postes seront à pourvoir.

Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser au **Bureau Marine, 7 boulevard Desaubeau, B.P. 1432 51066 REIMS Cedex** ou tél : 03.51.42.41.17.

Ecole du Val des Bois :

- *Vendredi 12 octobre : les élèves de la petite section au CM2 sont allés à la faculté des sciences de Reims afin de participer à la fête de la science. Ils ont eu accès à de nombreux ateliers et spectacles puis ont rencontré des professionnels. Ce fut une journée pleine d'enrichissement et de découvertes. A la demande générale, ils y retourneront l'an prochain !*
- *Samedi 24 novembre : les parents d'élèves ont contribué dans la bonne humeur au traditionnel ramassage des feuilles de la cour et au nettoyage des gouttières, suivi d'un pique-nique offert par l'association de parents d'élèves. Merci à tous les participants qui sont présents chaque année pour le bien-être des enfants !*
- *Vendredi 30 novembre : a eu lieu le premier marché de Noël de l'école de 17H00 à 20H00. De nombreux objets artisanaux et d'autres fabriqués par les enfants, les enseignants et les parents d'élèves ont trouvé acquéreur ! La chorale de l'école a eu le plaisir de présenter des chants de Noël.*
- *Vendredi 21 décembre au matin aura lieu la célébration de Noël de l'école en l'église de Warmeriville.*



BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES



Lutte contre les cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

1) Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile:

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,*
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,*
- installez un panneau sur votre portail « maison équipée d'une alarme »,*
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,*
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,*
- faites relever votre courrier,*
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures, etc.),*
- fermez à clé votre portail et votre garage,*
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,*
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,*
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue).*

Un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations « tranquillité vacances » ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2) Victime d'un cambriolage : ne touchez à rien, alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

3) Ayez les bons réflexes en cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus en signalant le profil de la personne, le type de véhicule, les propos tenus et la direction de la fuite.



RALLYE SPORT DE WARMERIVILLE

Il se compose de 3 groupes de joueurs : l'école de football avec 30 enfants, les séniors et le foot loisirs avec 40 joueurs, le tout entouré de 12 dirigeants bénévoles.

Si des personnes possèdent des photographies des anciennes équipes, merci de contacter le président Fabrice BAYEN au 06.20.86.24.74 pour que les membres du club puissent retracer son histoire. Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de dirigeants, vous serez les bienvenus.

COMITE DE JUMELAGE WARMERIVILLE/ARRE

Vendredi 16 novembre, c'est avec grand plaisir que le comité s'est retrouvé dans la salle du Centaure à l'occasion de leur soirée Beaujolais Nouveau. 80 personnes ont répondu à l'invitation pour déguster vin et charcuterie les photos du voyage en Italie ont été projetées tout au long de la soirée.

L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 14 décembre afin de présenter le rapport d'activité de l'année ainsi que le rapport financier.

COMITE DES FETES

Hou la la !!!

Que de monde en cette soirée du 31 octobre...

Vampires, zombis, squelettes, monstres en tout genre ont déambulé dans les rues du village.

Vous êtes de plus en plus nombreux à venir à cette fête d'Halloween pour le plus grand plaisir des petits.

A l'issu du défilé, les attendait un déferlement de bonbons et gâteaux. Notons aussi l'excellente présentation de la « meute des loups de la Revinoise ».

Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent. Merci aussi à celles nouvellement arrivées dans notre village par leur si gentil courrier d'encouragement et de félicitations.

Et enfin un grand merci à toutes les personnes citées ci-après pour leur aide précieuse à l'organisation de ce défilé :

Benoit LIESCH, Philippe BAILLY, Nicolas MASI, Marinette GENNESSEUX, Janine NICOLAS, Bernadette LECOMTE, Josiane POTIER, Bruno PETIPAS, Ludovic et Bruno POSTAT, Dominique URIOT, Laurent BIANCHI, Nicole BOURLET, Jean-Pierre CAMUS, Isabelle et Didier DAMME, Dominique et Anicet HENRI, Amélie LOGETTE, Fabien SEIGNIER, l'entreprise CHAGNEAU, le secrétariat et le service technique de la commune de Warmeriville.

BON CLAIR ET NET A TOUS ET BONNES FÊTES

Conseil Municipal

Résumé des principales décisions des séances du 23 mai, 5 juillet,
26 septembre et 8 novembre 2012

Séance du 23 mai :

Dévolution de marché pour réfection des voiries communales

Monsieur le maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation pour travaux relatifs à l'entretien des voiries existantes.

Après examen des offres, l'entreprise « SCREG » a été retenue pour un montant de 56 468.40 €. H.T. Soit 67 536.21 € T.T.C.

*L'assemblée après délibération, confirme ce choix à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention***

Autorisation de signature d'une convention avec la LPO

Monsieur le maire expose à l'assemblée la démarche permettant à la collectivité d'acquérir le label « refuge LPO »

Pour ce faire il sera nécessaire :

- *D'adhérer au programme « refuge LPO »*
- *De passer au préalable une convention avec cette dernière.*
- *De s'acquitter d'une cotisation de 150 € valable 3 ans.*
- *D'acquérir des panneaux « refuge LPO »*

*Entendu cet exposé, l'assemblée après délibération, décide à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention** :*

1. *d'adhérer à ce programme,*
2. *de dégager les crédits nécessaires,*
3. *d'autoriser le maire à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à ce dossier.*

Approbation du compte administratif 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. POINSOT J-M., le plus âgé des membres délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. MOUSEL Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

compte administratif principal		dépenses	recettes	solde (+ ou-)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	919 501,47 €	1 187 402,33 €	267 900,86 €
	solde antérieur reporté		300 508,32 €	300 508,32 €
	excédent			568 409,18 €

section d'investissement	résultats propres à l'exercice	365 660,50 €	578 100,46 €	212 439,96 €
	solde antérieur reporté	- 345 001,44 €		- 345 001,44 €
	déficit			- 132 561,48 €

restes à réaliser au 31 décembre	fonctionnement			
	investissement	143 780 €	49 000 €	- 94 780 €

résultats cumulés				341 067,70 €
-------------------	--	--	--	--------------

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de déroulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 15 voix pour 0 voix contre et 0 abstention ;

Approbation du compte de gestion 2011

Approbation du compte de gestion de Mme BELOSEVIC Eliane, Receveur de la collectivité de Warmeriville.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;*

à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

Affectation du résultat 2011

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14

Après avoir approuvé, ce jour, le 23 mai 2012, le compte administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement de clôture de 568 409.18 € et un déficit d'investissement de - 132 561.48 €.

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget supplémentaire 2012, le résultat comme suit :

Report en section d'investissement : (ligne R 1068 en recettes) de la somme de 132 561.48 + 94 780 (pour financement des R.A.R) soit au total : 227 361.48 €

Report en section d'investissement : (**ligne D 001** en dépenses) de la somme de **132 561.48 €**

Report en section de fonctionnement : (**ligne R 002** en recettes) de la somme de **341 047.70 €**.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, le sort désigne les suivantes :

1. n° 947 – M. LEDUC Xavier - 11, Rue des Remparts,
 2. n° 353 – Mme COURCET Pierrette ép. DUPERY – 23c, Rue des Censes,
 3. n° 348 – Mme Janine ép. GIORGINI – 7, Impasse de Choilli,
 4. n° 818 – Melle JACQUART Nadège – 15, Rue du Châtelet,
 5. n° 1348 – Melle POTIER Cindie - 10, Rue du Finage,
 6. n° 1284 – Melle PIERLOT Nicole - 9, Rue Michelet,
- Deux de ces personnes seulement seront retenues.

Délibération approuvant les avenants modificatifs de la sous-traitance Marché Rue de l'église St Martin

L'assemblée est informée par le maire de la modification du marché relatif à la réfection de la rue de l'église St Martin concernant la sous-traitance.
Soit deux avenants modificatifs rédigés :

1. L'un au bénéfice de MLTP
 - d'un montant de 3414.95 € H.T.
2. L'autre au bénéfice de la SCREG EST
 - d'un montant de 25 995.60 € H.T.

Après délibération, l'assemblée approuve à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**, ces avenants modificatifs de la sous-traitance.

Dénomination des voies desservant le pôle scolaire et la ZAC

L'assemblée, ayant pris connaissance du nombre des nouvelles voies créées dans le cadre de l'aménagement pour extension dans la ZAC (12 lots et un pôle scolaire) décide à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**, de dénommer les deux nouvelles voies créées ainsi qu'il suit :

La voie desservant le pôle scolaire s'appellera :

- **Rue Françoise DOLTO**

L'autre voie desservant 5 lots de 1400 à 15000 m² s'appellera :

- **Rue Mercure**

Demande des parents d'élèves pour la fête des écoles 2012

Monsieur le maire expose la demande formulée par quelques parents d'élèves de la maternelle de l'école publique. Ceux-ci souhaitent organiser une tombola afin de financer des sorties scolaires. Ils proposent que la collectivité leur fournisse des lots.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention** d'acquérir quelques lots pour une valeur globale de 100 €.

Achat de livres pour les élèves de CM² entrant en 6^{ème} dès septembre

Monsieur le maire propose d'offrir à chaque élève qui se trouve en classe de CM2 actuellement, un ensemble de livres dont la valeur globale par élève est inférieure à 9 €. Ces ouvrages pourront l'accompagner durant toute sa scolarité et plus.

Quarante et un *élèves sont recensés (école publique et privée).*

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention** d'octroyer à ces élèves cet ensemble d'ouvrages. La dépense totale est inscrite au budget 2012 et estimée à *moins de 350 €*.

Droits de place pour les manèges forains

Les droits de place instaurés à l'encontre des forains pour installation de leur manège lors de la fête patronale à Warmeriville, ont été fixés en fonction de l'emprise au sol occupée par chaque « métier » et de manière dégressive conformément au tableau présenté ci-après :

<i>Surface du métier</i>	<i>Droits perçus au m²</i>
<i>De 1 à 55 m²</i>	<i>1.80 Euros</i>
<i>De 56 à 75 m²</i>	<i>1.00 Euros</i>
<i>De 76 à 100 m²</i>	<i>0.80 Euros</i>
<i>De 101 à 200 m²</i>	<i>0.70 Euros</i>
<i>Supérieur à 200 m²</i>	<i>0.60 Euros</i>

Un droit minimum de 15 Euros sera perçu par métier.

Exemple de calcul :

- 1 manège de 90 m² soit 55 m² à 1.80 € = 99 €

25 m² à 1.00 € = 25 €

10 m² à 0.80 € = 8 €

Soit un total de 132 €

- 1 métier de 3 m² soit 3 m² à 1.80 € = 5.40 €

donc droit minimum perçu = 15 €

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal reconduit ces montants pour la fête patronale à compter de l'année 2013.

14 N° 33-2012 Division parcellaire - participation à une AFUL et négociation d'un terrain

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet envisagé, Rue des Remparts. Le cabinet médical actuel ne répond pas aux normes d'accessibilité. Une opportunité se présente avec les consorts HAUTEVOINE, propriétaires contigus aux propriétés communales ; permet de réaliser la construction d'un pôle de santé mieux adapté aux besoins de la population.

Pour son aboutissement il est nécessaire :

- *De procéder à une division parcellaire des parcelles :*
 1. *ZE 76 ET 78 appartenant à la commune pour 3090 m²*
 2. *ZE 75 appartenant aux consorts HAUTAVOINE pour 6240 m²*
- *D'intégrer une AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) qui sera constituée.*
- *De vendre une parcelle de 1400 m² destinée à la construction d'un pôle de santé.*

Entendu cet exposé, l'assemblée après délibération, décide à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

- *d'autoriser le maire à faire procéder à une division parcellaire concernant les parcelles ci-dessus nommées et à signer les pièces qui s'y rapportent,*
- *d'autoriser le maire à participer à la mise en place d'une AFUL que la commune intégrera dès sa mise en place puis à signer les documents nécessaires à cette procédure.*
- *de dégager les crédits nécessaires à ce projet.*
- *de donner mandat au maire pour négocier avec les médecins le prix de vente d'une parcelle de 1400 m² destinée à la construction d'un pôle de santé.*

Définition du montant des subventions exceptionnelles

Monsieur le maire propose à l'assemblée de définir 3 subventions exceptionnelles avec leur montant.

Il propose d'allouer un montant :

- au comité des fêtes, (animation fête patronale)
- à PHP Sport, (compétition automobile)
- à M. DUBOIS Th., (ultra raider)

Après délibération, le conseil municipal détermine par bénéficiaire les sommes suivantes :

1. **Au comité des fêtes : 1500 €** (pour : 13 - abstentions : 3 - contre : 0)
2. **A PHP Sport : 1000 €** (pour : 16 - abstention : 0 - contre : 0)
3. **A M. DUBOIS Th. : 500 €** (pour : 16 - abstention : 0 - contre : 0)

Restauration scolaire Ecole du Val des Bois

Monsieur le maire relate les faits à l'assemblée :

En attendant l'aménagement d'une cantine dans ses propres locaux, l'école privée du Val des Bois souhaite utiliser le centre associatif.

Après délibération, le conseil municipal autorise à **16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**, l'école du Val des Bois à utiliser la petite salle du centre associatif et **fixe à 8 € par jour d'occupation**, le coût de cette mise à disposition. Ce forfait représente les frais de chauffage, d'électricité et de consommation en eau.

Celle-ci assure après chaque utilisation, le nettoyage des lieux (cuisine, salle et W.C.). Une convention sera rédigée entre les deux parties.

Séance du 5 juillet :

Signalétique sur le R.D.20 (oui : 12 abstention : 0 et non : 0)

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet visant à mettre en place une signalétique permettant aux usagers de se diriger vers certains lieux publics ou privés.

Cette proposition a été faite aux artisans et commerçants et autres de la collectivité. Certains ont souhaité que leur enseigne figure parmi la signalétique mise en place.

Le maire propose les conditions suivantes :

- Versement d'une participation de 150 € pour un panneau mis en place pendant 10 ans,
- Signature d'une convention définissant les modalités,

Entendu cet exposé, l'assemblée décide de :

Fixer à 150 € la participation à réclamer auprès des artisans, commerçants et autres qui l'ont souhaité.

Cette contribution sera réclamée au moyen d'un titre de recette émis par la collectivité.

Autorise le maire à passer une convention avec l'ensemble des parties intéressées.

Approbation et autorisation de signature d'une convention avec le CLIC de Fresne Lès Reims (oui : 12 abstention : 0 et non : 0)

Le maire présente à l'assemblée la convention de partenariat à passer avec le CLIC du Nord Rémois (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologie). Il s'agit d'une structure d'aide aux personnes âgées mise en place à Fresne Lès Reims.

Après délibération, l'assemblée :

- **Approuve cette convention,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires,**
- **Autorise le maire à signer celle-ci.**

Projet CCI : Création de Parcs d'activités Agro Ressources « Sohettes/Val des Bois » (oui : 12 abstention : 0 et non : 0)

Le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet de la CCI relatif à la création des parcs d'activités agro ressources « Sohettes/Val des bois ».

Le conseil municipal après avoir étudié ce dossier, ne s'oppose pas à ce projet mais maintient son opposition au projet de déviation du chemin de Warmeriville à Lavannes selon le souhait des agriculteurs au travers de l'Association Foncière de Warmeriville.

Rapport de la commission voirie

M. LIESCH J-M en charge de la commission voirie expose les travaux de celle-ci lors de sa séance du 7 juin dernier.

Plusieurs sujets traités :

1. *Pose de potelets rue de l'église St-Martin pour sécuriser le cheminement des piétons et limiter la vitesse des véhicules,*
2. *A l'occasion de la réalisation d'un trottoir « Avenue du Val des Bois » (du passage à niveau SNCF à l'entrée du lotissement de la Petite*

Bassière) pour un coût de 14 856.09 € T.T.C. la commission préconise le prolongement de la lisse en bois jusqu'à l'entrée du lotissement.

3. Réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable dans l'espace vert face au cabinet médical pour un coût de 7 911.56 € T.T.C.

Entendu cet exposé, l'assemblée donne son accord pour l'exécution de ces différents travaux.

Séance du 26 septembre :

Vote du budget supplémentaire 2012 (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Le Maire, présente sa proposition de budget supplémentaire 2012 qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 390 700 €

Recettes de fonctionnement : 390 700 € (dont 341 067 € de résultat de fonctionnement 2011 reporté)

Dépenses d'investissement : 623 308 € (dont 132 562 € pour solde de déficit 2011)

Recettes d'investissement : 623 308 € (dont 132 562 € pour financement solde de déficit d'inv. 2011 et 94 780 € pour financement de R.A.R. 2011)

Après délibération, l'assemblée approuve cette proposition ainsi équilibrée.

Attribution d'une subvention au comité des fêtes (Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3)

Le maire rappelle à l'assemblée les modalités de versement d'une subvention exceptionnelle. Après délibération, l'assemblée décide d'allouer au comité des fêtes de Warmeriville une subvention exceptionnelle d'un montant de 2100 €.

Attribution d'une subvention au Lilliput Balloon club (Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2)

Le Maire expose à l'assemblée que les 21,22 et 23 septembre s'est déroulée à Warmeriville la 4^{ème} Montgolfiade en Champagne. Cette année, une météo plus favorable a permis la réalisation de cet évènement. Il propose qu'une subvention soit versée à l'association Lilliput Ballon Club qui anime le bourg chaque année par leur manifestation. **Après délibération, le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention d'un montant de 1500.00 €.**

Indemnité alloué au nouveau trésorier à compter du 1^{er} juillet 2012 (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire expose à l'assemblée qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution des indemnités pouvant être accordées aux receveurs des collectivités et établissements publics locaux assurant des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **decide de fixer le montant de cette indemnité à 100 % du montant maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Ceci à compter du 1^{er} juillet 2012.** Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Choix d'une entreprise pour réalisation d'un PAVE (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire communique à l'assemblée les offres de prix réceptionnées pour l'élaboration du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) de la commune. En matière de voirie communale et bâtiments publics.

Le conseil municipal, prend connaissance des différentes offres, les analyse et décide de retenir la moins disante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le bureau VERITAS est choisi. Montant de sa proposition : 7 190 € h.t. soit 8 599.24 € t.t.c.**

Réfection court de tennis- demande de subvention (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1)

Sur demande de l'association Tennis Club de Warmeriville, le maire présente à l'assemblée le coût des travaux nécessaires pour la réfection complète d'un court de tennis.

Après étude de ce dossier, l'assemblée **décide de réaliser ces travaux** qui consistent en la réfection totale d'un court extérieur de tennis.

- **Le coût de ces travaux s'élève à 26 034.53 TTC**
- **Le plan de financement suivant est arrêté :**

Coût prévisionnel H.T :	21 768.00 €
Total T.V.A. :	<u>4 266.53 €</u>
Coût prévisionnel T.T.C :	26 034.53 €

Subvention escomptée 30.80 % **5 363.63 €**

(Après du Conseil Général 51)

Ligue Tennis **1 500.00 €**

Tennis club de Warmeriville **4 170.90 €**

Autofinancement (commune) : 15 000.00 €

Total : **26 034.53 €**

L'assemblée charge le maire de lever les subventions les plus larges possibles.

Adoption du rapport d'activité 2011 de la CCVS (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire présente le rapport d'activité 2011 de la C.C.V.S. (communauté de communes de la vallée de la Suipe) et le commente à l'assemblée. Chaque élu en a reçu un exemplaire au préalable.

Après délibération, l'assemblée adopte l'intégralité de ce rapport.

**Octroi d'un supplément de subvention au R.S.W. (Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 1)**

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée la demande écrite, formulée par l'association sportive de football communale : le R.S.W.

Celle-ci présente :

- *son évolution depuis la saison dernière,*
- *les efforts qu'elle s'engage à accomplir,*

A la vue de ce nouveau contexte, l'association sollicite un complément de subvention au titre de l'année 2012.

Après délibération, l'assemblée décide d'accorder un complément de subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année en cours.

Séance du 8 novembre 2012 :

Reprise de 3 parcelles de l'Effort Rémois à l'euro symbolique pour intégration dans le domaine privé de la commune (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Le maire expose à l'assemblée que l'Effort Rémois souhaite rétrocéder à la commune de Warmeriville pour intégration dans son domaine privé pour une utilisation publique : 3 parcelles en nature d'espaces verts qui sont :

1. *AE N° 698 pour 75 ca*
2. *AE N° 699 pour 2a 72 ca*
3. *AE N° 701 pour 9 ca
3a 56 ca*

Après délibération, l'assemblée décide :

- *de la reprise de ces trois parcelles à l'Euro symbolique pour intégration dans le domaine privé de la collectivité. Lesquels auront une utilisation publique.*
- *De prendre en charge les frais de l'acte notarié correspondant.*
- *Autorise le maire à signer les pièces nécessaires.*

En conséquence, la commune assurera l'entretien de ces parcelles.

Remboursement des frais suite à dégâts occasionnés par un locataire (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire expose les circonstances dans lesquelles se sont déroulées les faits qui ont provoqué la destruction de 4 convecteurs électriques plus quelques petites fournitures dans un appartement communal.

Après délibération, le conseil municipal décide de se faire rembourser des frais occasionnés par le locataire occupant le logement du 2^e étage au 8 rue des écoles.

La facture n° 980705 du 23 octobre 2012 des fournitures à remplacer s'élève à 193.75 € ttc

Participation à la protection sociale complémentaire des agents titulaires (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant qu'il est nécessaire de recueillir l'avis du Comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *De participer à compter du 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ces agents,*
- *De verser une participation annuelle de 100 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.*
- *De requérir l'avis du comité technique paritaire.*

**Déclassement de deux espaces boisés (EBC) (Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0)**

*Le maire communique à l'assemblée la teneur du projet de ZAC
« Sohettes/Val des Bois » présenté par la C.C.I. de Reims-Epernay*

Concernant le périmètre de DUP en tranche 1 :

*Dans le cadre de la préparation du dossier de Déclaration d'utilité
Publique, la CCI envisage de demander le déclassement de deux espaces boisés
classés (EBC) situés sur la parcelle ZB 26 appartenant à cette dernière. Ceci
afin de permettre l'instruction ultérieure d'une demande de défrichement et
permettre l'instruction d'un dossier loi sur l'eau.*

Après étude du projet, l'assemblée délibère et

- *1 donne son accord de principe quant au déclassement de deux espaces
boisés classés.*
- *2 retient que la procédure de modification du document d'urbanisme
retenue est celle par mise en compatibilité donc conduite par la CCIRE
et à ses frais exclusifs.*
- *3 note que la suppression de ces EBC fera l'objet de compensation boisée
dans le cadre de l'aménagement global de la ZAC « Sohettes/Val des
Bois » sur le territoire de Warmeriville.*
- *4 charge le maire de signer les pièces nécessaires.*

**Définition du prix de cession au M² d'une parcelle destinée à la construction
d'un cabinet médical rue des Remparts (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)**

*Le maire relate les différentes phases du projet rue des
Remparts.*

Il propose à l'assemblée, compte tenu :

- *des différents frais recensés,*
- *de la valeur du terrain évaluée par le service des domaines,*
- *des frais pour viabilisation du terrain*

de fixer le prix au m² de la parcelle.

*Après délibération, l'assemblée fixe à 77 € le M² représentant au plus juste la
valeur du terrain et sa viabilisation.*

2012 Restitution de biens mis à disposition de la C.C.V.S. en 2005 (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire expose :

Considérant la mise en place du nouveau pôle scolaire et de services communautaire à Warmeriville, la Communauté de Communes de la Vallées de la Suipe (C.C.V.S.) procède au retour des biens mis à disposition par les communes n'ayant plus l'usage communautaire.

Biens concernés :

Article 21715

*Terrains (maternelle) 2005-10
0994 WARMERIVILLE 2228 €*

Article 21731

*Bâtiment (mixte 1) 2005-13
0995 WARMERIVILLE 56 710 €*

*Bâtiment (maternelle) 2005-15
0994 WARMERIVILLE 172 425.53 €*

*Bâtiment (mixte II logement) 2005-16
0995 WARMERIVILLE 951.53 €*

*Bâtiment (mixte II logement) 2005-18
0995 WARMERIVILLE 4274.85 €*

Après délibération, le conseil municipal, prend acte de cette décision de la C.C.V.S. et accepte ce retour des biens désignés ci-dessus.

Sécurisation des piétons aux abords du pôle scolaire et de services traversée du RD 20 (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Le maire relate les circonstances de l'accident d'un écolier, heureusement sans gravité. L'enfant avait traversé la chaussée alors que le feu piéton était rouge. La maman a été reçu et a relaté les faits.

Le maire propose à l'assemblée la mise en place de quelques mesures permettant d'accroître la sécurité des lieux. Soit :

- *Le dégagement de l'angle de vue à la sortie de l'avenue du Val des Bois. Travaux déjà réalisé par le personnel communal.*
- *L'installation de barrières en quinconce (normalisées pour accès handicapés) aux abords du passage pour piétons face au pôle scolaire, incitant ceux-ci à traverser sans courir.*

- *Mise en place de signalisation (figurines : « Arthur et Zoé ») pour indiquer la présence d'enfant aux automobilistes.*
- *Limitation à 30 km/h pour le poids lourds sur le R.D.20 en agglomération.*

L'assemblée donne son accord et mandate le maire pour l'exécution de cette décision. Elle l'autorise également à acquérir le matériel correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

Approbation des rapports d'activités relatifs à l'année 2011 concernant le SIVOM (eau et assainissement) le SYCODEC (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Le délégué concerné présente à l'assemblée le rapport relatif à l'année 2011 en vue de son adoption.

Le premier adjoint présente les rapports d'activités suivants :

- *SIVOM*
 - * *le service eau,*
 - * *le service assainissement,*
- *SYCODEC (le traitement des déchets)*